

EDEN



Nancy le 23 janvier 2012

Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéien
Association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement
MJC Lillebonne 14 rue du Cheval Blanc 54000 NANCY

E-Mail : contact@as-eden.org
Site Internet : www.as-eden.org

A Monsieur André ROSSINOT,
Président du Grand Nancy
CUGN – 22-24 Viaduc Kennedy
54035 NANCY Cédex

Objet : courrier RAR – Ligne 2 de Transport en Commun en Site Propre

Monsieur le Président,

L'association Eden, agréée pour la protection de la nature et de l'environnement, cherche à être un interlocuteur constructif du Grand Nancy. Dans le cadre du projet de ligne 2 de Transport en Commun en Site Propre (TCSP 2), nous avons participé à l'enquête d'utilité publique. Nos propositions ont en grande partie été reprises par les commissaires enquêteurs dans leur rapport final du 25 mars 2010 notamment en ce qui concerne :

- les parkings relais pour les automobilistes (non pertinence de celui place Godefroy de Bouillon et "engagement de la CUGN à poursuivre ses investigations pour en créer un à la Sapinière" avec un "volume d'expropriation très limité" au regard de "l'importance du projet"
- "Ouverture du site propre à la pratique du vélo dans de bonnes conditions de sécurité, qui permet d'encourager ce mode de déplacement très favorable à la protection de l'environnement et qui constitue un des objectifs du PDU"
- "Choix d'un matériel roulant électrifié équipé de pneumatiques qui montre une forte volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de combattre les nuisances olfactives et sonores".
- "Les approches financières du projet sont correctes et permettent d'affirmer que la CUGN est apte à financer la partie lui incombant après la prise en compte de la subvention du MEEDAT déjà actée".

Mais depuis, contrairement à vos engagements, nous ne sommes plus du tout associés à la finalisation des études et avons appris par la presse le passage du trolley au bus à haut niveau de service et la probable remise en cause de la proportion en site propre qui vont réduire l'efficacité et l'impact écologique du projet.

Par courriers en date du 1^{er} septembre 2010 et du 1^{er} septembre 2011, nous vous avons interpellé afin que le comité de suivi du Plan de Déplacement Urbain soit à

nouveau réuni pour pouvoir étudier les dossiers d'actualité en matière de transport dont la ligne de TCSP 2, projet essentiel dans la mise en œuvre du PDU. Le règlement intérieur du comité de suivi du PDU dispose en effet que cette instance consultative se réunit à minima deux fois par an en séances plénières, complétées par la tenue de groupes de travail. Nous vous demandons à nouveau de réunir cette instance de concertation avec les usagers ainsi que les groupes de travail.

De plus, afin de pouvoir connaître l'évolution de ce projet de ligne de TCSP 2 nous renouvelons notre demande de communication des documents d'études (rapports, plans à un niveau de détail suffisant permettant d'apprécier la configuration de la voirie sur tous les tronçons, les aménagements prévus pour les transports en commun et les vélos, le traitement des transitions entre site banalisé et site propre, l'offre de stationnement voitures en surface et en ouvrage, ainsi que l'articulation et la coordination avec les lignes de bus et le tram 1, notamment au niveau du pôle de la gare ferroviaire et de la gare routière).

Sans réponse à nouveau de votre part, nous solliciterons la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Espérant ne pas avoir à recourir à la CADA et être toujours considérée comme une association représentative, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations citoyennes.



La présidente, Laurence Huault